

## COMMUNIQUÉ

### **Stopper les porteurs de haine**

Nantes, le 13 mai 2024

Le bar nantais Le Petit Marais a annulé une soirée drag-queen prévue le 30 mai dans le cadre du mois des fiertés LGBTQIA+. Cette annulation fait suite à des messages circulant sur des comptes sociaux, dans la sphère catholique d'extrême droite, dénonçant l'affiche sur la porte de présentation de la soirée et parlant d'un « *manque de respect à la religion chrétienne* ». S'en est suivi un débordement de menaces et de haine sur les réseaux sociaux dont certaines à caractère homophobe : « *cette soirée [est] blasphématoire* », « *on allait leur casser la bouche et [...] finir sur un coin de trottoir* » ou encore que « *[votre] bar de merde allait bientôt brûler* » et que « *les responsables du club [étaient] une bande de dégénérés, de malades mentaux* ». Cette soirée thématique était la quatrième et les précédentes s'étaient bien déroulées.

Cette annulation consécutive à des menaces fait suite à d'autres faits à Nantes. Des tags rue Joffre, le 25 juin 2023 : « *Mort au LGBT* » et « *Pédophiles* ». L'empêchement, le 7 décembre 2021, d'un concert à l'église Notre-Dame-de-Bon-Port par des personnes jugeant les textes de l'artiste « *blasphématoires* ». L'annulation en février dernier de concerts de *L'Homme armé : une messe pour la paix* à la suite d'une campagne d'intimidations par les milieux catholiques intégristes considérant que ce spectacle est « *un acte profanatoire* »\*.

Ces menaces et annulations montrent les pressions qu'exercent aujourd'hui des groupuscules intégristes et des extrêmes droites.

Entrave à la liberté d'expression, intolérance, haine, violences, ça suffit. C'est grave et inadmissible.

Le CLECED rappelle que la seule limite à la liberté d'expression est celle prévue par la loi qui condamne les appels à la haine ou à la violence.

Le CLECED dénonce ces menaces et intimidations de quelques-uns qui prônent séparation et exclusion, appelle à ne pas céder face aux actes destinés à faire peur et exige le respect de la liberté d'expression.

Nous exprimons notre solidarité avec les responsables et le personnel du bar Le Petit Marais.

Nous demandons aux pouvoirs publics de protéger les lieux d'expression et les événements prévus.

Nous demandons à la justice de retrouver les auteurs de ces menaces et discours de haine et de les poursuivre devant un tribunal.

Collectif de Lutte pour les droits et les libertés Ensemble Contre les idées et les actes des Extrêmes Droites (CLECED) :

Attac, Confédération Générale du Travail, Fédération des Amicales Laïques-Ligue de l'Enseignement, Fédération Syndicale Unitaire, France Palestine Solidarité, Ligue des droits de l'Homme, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Syndicat des Avocats de France, Union syndicale Solidaires

\* Communiqué du CLECED du 13 février 2024